

RAPPORT ESG
PROMEPAR PME OPPORTUNITES
30/06/2021


Périmètre	Rédacteur	Diffusion	Date de mise à jour	Commentaire
Promepar PME Opportunités	Gérant OPC	Public	07/2021	Rapport ESG du fonds au 30/06/2021 

Table des matières

1. CARACTERISTIQUES DE L'OPC	2
2. CHOIX DU REGIME D'INVESTISSEMENT	2
3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'OPC	2
4. CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA CHARTE EN MATIERE ESG	3

1. CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Dénomination de l'OPC : Promepar PME Opportunités

Code ISIN :

- **Part I** : FR0012300721
- **Part O** : FR0012300739

Forme de l'OPC : OPCVM (FCP de droit français)

Code LEI : 96950044Z8Q3XFZSDV04

Actif Net (en Euros) : 73 439 026.98€ (au 30/06/2021)

Type d'investisseurs :

Ce fonds est ouvert à tout souscripteur. Les parts I sont plus particulièrement destinées aux personnes morales et aux institutionnels.

Ce fonds est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés actions des petites et moyennes capitalisations françaises sur une durée de 5 ans et sont prêts à accepter les risques de perte en capital découlant d'une telle exposition.

Ce fonds a vocation à être souscrit via des comptes-titres, des PEA ou des PEA-PME, par des investisseurs professionnels ou non-professionnels, mais aussi en tant que support (unité de compte) au sein de contrats d'assurance vie.

2. CHOIX DU REGIME D'INVESTISSEMENT

L'OPC choisit de suivre le **régime d'investissement n°2**.

La structure du fonds telle que définie par le prospectus (voir caractéristiques spécifiées ci-dessous ainsi que dans les documents attachés) répond aux 2 critères suivants :

- Au minimum 60 % de l'actif doit être investi dans des instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres, émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- Au minimum 20 % de l'actif doit être investi dans des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

A fin juin 2021, Promepar PME Opportunités est investi à 93.8% en actions françaises et à 83.0% sur des PME et ETI françaises.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'OPC

Promepar PME Opportunités, ci-après « le Fonds », est un OPCVM de classification « actions françaises ». L'objectif de gestion du Fonds consiste à surperformer l'indice Enternext PEA PME Gross Return, sur un horizon de placement de minimum 5 ans.

L'indice Enternext PEA PME GR, publié par EnterNext (filiale d'Euronext dédiée à la promotion et au développement du marché actions et obligataire des PME-ETI), est composé de 150 entreprises françaises éligibles au dispositif fiscal PEA-PME parmi les plus liquides qui sont cotées sur les marchés d'Euronext et d'Alternext à Paris. La stratégie de gestion mise en place consiste en une gestion active du portefeuille fondée sur des convictions à long terme. Cela implique la recherche de performance en gérant le niveau de risque qui varie selon les opportunités et le degré de conviction provenant de l'analyse des titres.

Le processus de sélection débute par une analyse qualitative et quantitative visant à définir l'univers « investissable » en termes de liquidité et privilégiant les sociétés qui parviennent à concilier croissance bénéficiaire, amélioration de la rentabilité, visibilité des cash-flows et solidité du bilan. Une seconde approche analyse stratégiquement l'environnement concurrentiel, les modèles économiques, la soutenabilité des avantages compétitifs. Enfin, une troisième étape centrée sur l'évaluation affine l'univers éligible à une centaine de titres. Elle vise à déterminer des objectifs de cours cible et à se prémunir contre les excès de valorisation dus aux effets de mode.

L'approche globale de l'équipe de gestion est complétée par des rencontres régulières avec les dirigeants d'entreprises ou visites de sites, qui constituent également une source d'information précieuse. Elles sont l'occasion d'évaluer la pertinence et la cohérence du management en termes de stratégie ainsi que la fiabilité des objectifs annoncés au marché. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'aborder les questions de gouvernance et plus largement de RSE (cf. point V. Exigences RSE).

Le Fonds est exposé, en permanence, à 60% minimum sur les marchés des actions françaises. Le Fonds est éligible au PEA et PEA PME.

Le Fonds peut être investi :

- De 75% à 100% en actions de l'union européenne éligibles au PEA PME. Les sociétés éligibles au PEA PME sont celles qui emploient moins de 5000 salariés, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1500 millions d'euros ou un total de bilan inférieur à 2000 millions d'euros ;
- Jusqu'à 10% en actions étrangères des pays de l'OCDE ;
- De 0% à 25% en titres de créances, titres obligataires et/ou obligations convertibles, libellés en Euros, cotés ou non ;
- De 0% à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM, (ii) en FIA établi dans un Etat membre et/ou en fonds d'investissement de droit étranger répondant aux conditions du Code Monétaire et Financier.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE DE LA CHARTE EN MATIERE ESG

Promepar AM participe au développement de la finance durable en étant notamment **signataire des PRI** (Principes pour l'Investissement Responsable).

Au sein du fonds, nous privilégions et favorisons dans nos investissements les entreprises mettant en œuvre de bonnes politiques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Concernant la stratégie d'investissement :

Conformément à ce que nous indiquions lors de notre dernier rapport, nous avons dû changer de prestataire de données extra-financières car le taux de couverture étant insuffisant.

Désormais, nous utilisons la base et les données établies par Ethifinance. Ainsi, le taux de couverture répond désormais aux exigences de la Charte du Label Relance, en s'établissant à 90.4%. La moyenne pondérée des notes globales ESG du fonds au 30 juin 2021 est de 57.4/100.

A titre de comparaison, le taux de couverture de notre indice de référence, l'EnterNext 150 PEA-PME GR, est de 84.2% et la moyenne pondérée des notes ESG globales s'établit à 56.9/100 à cette même date.

Nous sommes donc en mesure désormais de pouvoir commencer à bâtir un historique et un suivi dans le temps.

Nous demeurons néanmoins vigilants aux notes E, S et G prises individuellement auxquelles nous avons accès. Et nous suivons dans le même temps la notation agrégée et pondérée de l'OPC et portons attention à la progression vers une amélioration des notes des entreprises ('Best Effort').

Concernant la **politique d'engagement actionnarial** :

Nous avons voté à 65 assemblées générales en 2021 sur 91 sociétés composant le fonds Promepar PME Opportunités soit un taux de participation de 71.43%.

<https://www.promepar.fr/uploads/Politique-de-Vote-Promepar-2021-version-en-ligne.pdf>

Lors de nos **rencontres régulières** avec les émetteurs nous avons poursuivi nos dialogues constructifs sur le plan de la RSE (ex. : dans le cadre de la préparation de nos votes en assemblées générales, nous avons pu échanger en amont avec le responsable RSE de la société Chargeurs sur nos intentions de vote).

L'OPC applique à minima la **politique ESG d'exclusion normative et sectorielle** de Promepar AM et s'engage à exclure et à ne pas financer les sociétés exerçant des activités charbonnées.

https://www.promepar.fr/uploads/Politique-ESG-PAM-2021_VF.pdf

Promepar AM suit régulièrement les **controverses** concernant les entreprises dans lesquelles ses fonds sont investis. Ce suivi est réalisé à l'aide de données de fournisseurs externes (V.E.) et différentes sources publiques. Les gérants sont informés chaque semaine des nouvelles controverses majeures identifiées.

En fonction de la nature, de la gravité et de la fréquence des controverses, un comité se réunit pour décider du suivi à mettre en place et d'éventuels arbitrages de gestion à programmer (allègement, ventes...).

Taux de couverture des controverses via VE est de 71.7%.

Enfin, à titre informatif, l'OPC a déjà souscrit cette année à trois **introductions en bourse**, **HRS** pour 0,15% du fonds, **Largo** pour 0.20% et **Spartoo** pour 0.35%.

En outre, nous avons souscrit également aux IPOs d'**EkWateur** qui finalement ne s'est pas introduit et de **HDF** pour laquelle nous n'avons pas pu être servis.

Coordonnées utiles

Renaud Ramette : Gérant OPC, SFAF-CIIA

- **Mail** : renaud.ramette@bred.fr
- **Téléphone** : 01 40 90 28 78

En cas d'absence : Stéphane PARRY – Responsable OPC

- **Mail** : stephane.parry@bred.fr
- **Téléphone** : 01 40 90 28 77

Correspondants ESG au sein de Promepar AM :

- Murielle Hermellin : murielle.hermellin@bred.fr
- Jean-Philippe Ngo : jean-philippe.ngo@bred.fr

Disclaimer

Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées à titre purement indicatif et ne sauraient donc être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Les points de vue et stratégies décrits peuvent ne pas être adéquats pour tous les investisseurs. Les équipes de Promepar Asset Management sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.

Promepar Asset Management

*Titulaire de l'agrément N°GP 92-17 –
Le Village 1 – Quartier Valmy – 33 Place Ronde
CS50246 – 92981 Paris La Défense Cedex
01 40 90 28 60
www.promepar.fr*